



élevage canin dans le village

Par Sylvinc

bonjour

que dit la loi sur l'élevage canin dans un village , l'élevage se trouve a moins de cinquante mètres des habitation et a chaque foi que quelqu'un passe dans la rue c'est des gueulement a tout va , la nuisance est quand même assez significative ,est ce les éleveurs on le droit de s'installer au beau milieu des habitations ?
bien cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Avez-vous posé la question à la mairie ?

Par StephaneB

Bonjour

Avez vous regardé sur <https://snpc.com/jusqua9chienschats/> ?

Par Sylvinc

je ne préfère pas demander a la mairie pour l'instant, car dans les villages les nouvelles vont vites et souvent bien déformées ,je me renseigne juste au niveau de la loi ,